

Bologne, Franciscain, a relevé le procès verbal que voici :

En l'année 1846, me trouvant à Ferrare, je fus chargé d'adresser à Son Eminence le Cardinal Cadolini une relation du miracle suivant. Le 13 juin, jour de la saint Antoine, pendant la procession solennelle, deux enfants se trouvaient seuls à la maison : c'était une petite fille de sept ans nommée Thérèse, et un petit garçon de trois ans. Ils jouaient ensemble, quand Thérèse, qui s'était assise sur la margelle du puits, fut tout à coup précipitée dans l'abîme : son petit frère, inconscient encore de ses actes, comme un enfant de son âge, l'avait poussée à l'improviste ; elle perdit l'équilibre et tomba. L'enfant, effrayé, se mit à appeler à grands cris son frère Antoine, âgé de dix ans, qui s'amusait dans la rue avec ses camarades. Antoine accourut à ses cris, mais son jeune frère ne sait pas atteindre la serrure, et force lui est d'escalader les murs des voisins pour pénétrer chez lui, où le premier objet qu'on lui montre est sa sœur plongée dans l'eau.

Cependant, l'alarme est donnée : des hommes s'empressent d'organiser le sauvetage de la pauvre fillette ; mais d'abord il ne trouvèrent pas d'échelles pour descendre dans le puits, puis celles